



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ JANVIER - FÉVRIER 2013, N°5



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Budget UE 2014-2020
- P2 • Entrepreneuriat 2020
- Réglementation intelligente
- Protection des données

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Le Parlement européen en France à l'écoute de l'artisanat

Les CMA en action

- P3 • Stars & Métiers 2012

Euro brèves

Chiffre clé

- P3

L'actualité institutionnelle

Budget UE 2014-2020 : soutenir l'économie réelle

L'effet de levier des programmes communautaires sur les acteurs de la croissance et de l'emploi est conditionné par la sauvegarde de montants et de modalités budgétaires courageux, en dépit d'un environnement macro-économique difficile. L'APCMA appelle les Etats à mettre au centre de leurs négociations l'impact, pour le bénéficiaire final, de chaque euro du budget européen investi. L'artisanat français exprime trois priorités. Cohésion territoriale : défendre un budget ambitieux, y compris sur l'allocation spéciale pour les Régions ultrapériphériques, et des taux de cofinancement adaptés pour le soutien de l'ancrage et du dynamisme territorial des petites entreprises. Pour

les territoires ruraux, permettre de flécher des fonds vers les activités et le développement des acteurs non-agricoles. Compétitivité : consolider le budget dédié à COSME (Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME), programme d'application du Small Business Act et de soutien opérationnel aux PME, et sécuriser les montants prévus pour l'instrument de garanties bancaires vis-à-vis du programme Horizon 2020. Jeunesse : investir sur le long terme en confirmant le budget du programme Erasmus pour tous et valoriser le rôle de la formation professionnelle en lui consacrant au moins 25% des fonds de l'enveloppe globale du programme.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

Plan d'action Entrepreneuriat 2020 : les intérêts des PME au centre de la communication

Acteur de premier rang sur l'entrepreneuriat, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat salue l'approche globale adoptée par la Commission européenne dans son plan d'action et sa volonté de faire reposer les politiques européennes et nationales sur le principe « Penser aux petits d'abord ». Outre les recommandations en matière de formation à l'entrepreneuriat, de faillite ou de

fiscalité, l'APCMA souligne notamment l'accent mis sur la transmission d'entreprises en souhaitant qu'il trouve sa concrétisation dans l'ensemble des programmes de l'Union. S'agissant d'un plan d'action, l'APCMA attend désormais que les Etats membres approuvent ces propositions et les mettent en œuvre en concertation étroite avec les représentants de l'artisanat et des petites entreprises.

Réglementation intelligente : un nouveau programme, de nouvelles ambitions ?

L'annonce par la Commission d'un programme intégré pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) résonne comme une bonne nouvelle au moment d'impulser un nouvel élan au processus « Mieux légiférer ». L'APCMA en attend des initiatives fortes pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques conformes à l'approche « Penser aux petits d'abord », notamment sur l'utilisation et la qualité

du volet micro-entreprise des études d'impact, sur les modalités d'évaluation de la législation et sur l'implication des organisations d'entreprises dans ce processus. La création d'une direction d'analyse d'impact au Parlement européen est un pas important dans cette direction. Souhaitons qu'il inspire au Conseil une démarche similaire !

Protection des données : une adaptation à mener à l'échelon européen

Toute exigence applicable en matière de protection des données doit être fondée sur le principe de proportionnalité. Si la taille de l'entreprise n'est pas toujours le seul critère permettant de déterminer le caractère sensible des informations concernées ou l'applicabilité des obligations en matière de protection des données, l'APCMA souligne l'importance de prendre en compte la situation particulière des plus petites entreprises et de certains secteurs tels que

l'économie de proximité. Pour permettre le vote d'un règlement respectueux de l'objectif de simplification administrative et garant d'un niveau de concurrence équitable au sein de l'Union, l'APCMA demande le maintien des dispositions autorisant l'adoption d'actes délégués par la Commission en vue d'une mise en œuvre adaptée de ses obligations en matière de protection des données aux petites et micro-entreprises.

L'Europe de l'artisanat

Le Parlement européen en France à l'écoute des entreprises

Le Bureau d'information du Parlement européen en France a récemment organisé une conférence intitulée « PME, pilier de l'économie européenne : que peut faire le Parlement européen pour vous renforcer ? ». S'inscrivant dans le cadre du programme « Une région - un trimestre » qui focalise l'action de communication du Bureau sur une région pendant trois mois, cette manifestation a donné l'occasion d'échanger avec d'autres représentants d'entreprises sur les sujets essentiels au développement pérenne de l'économie réelle (législation européenne, innovation, développement à l'international...). Au cours du débat conduit par M. Alain Barrau, l'APCMA a rappelé le chemin restant à parcourir pour une mise en œuvre effective du Small Business Act en insistant tout particulièrement sur l'accès aux financements de

l'Union, la simplification administrative et la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement différenciées selon la taille et le modèle de développement des entreprises.



De droite à gauche : Pierre Genest (APCMA), Fabrice Rosaci (journaliste), Alain Barrau (Bureau d'information du Parlement européen), Pedro Novo (OSEO)

Les CMA en action

Stars & Métiers 2012 : la reconnaissance de l'excellence artisanale

Depuis six ans, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat organise en partenariat avec le Groupe des Banques Populaires le Prix Stars & Métiers pour récompenser les chefs d'entreprises artisanales les plus dynamiques en matière d'innovation qu'elle soit technologique, stratégique, managériale ou encore commerciale. Recevant son prix dans la catégorie « Stratégie Globale d'Innovation » des mains de Laurence de Richemont, conseillère auprès du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, la société MABI (spécialisée dans la fabrication de matériel pour la

protection et la rénovation durable des bâtiments) s'est également vu attribuer la mention spéciale du jury. Consacrée cette année à « L'entreprise artisanale dans l'Europe », cette mention distingue la vision et la stratégie d'une entreprise lauréate pour se positionner à l'échelle du marché européen. Après la participation en 2011 du Représentant spécial des PME en Europe, M. Daniel Calleja Crespo, la présence de Mme Laurence de Richemont à l'édition 2012 du prix Stars & Métiers confirme le soutien que la Commission apporte à l'innovation élargie ainsi qu'au dynamisme et à l'excellence du secteur de l'artisanat.



De droite à gauche : Laurence de Richemont, Olivier Bidaux (société MABI), Martial You

© Niko

Le chiffre clé
150.000

Nombre d'entreprises disparaissant chaque année en Europe suite à des difficultés liées à leur transmission
Source : Commission européenne

EURO BREVES

- Récemment nommé comme nouveau directeur général de la DGCI, M. Pascal Faure a également été désigné Ambassadeur des PME (SME Envoy) pour la France, succédant ainsi à M. Luc Rousseau.
- Le 5 décembre 2012, François Moutot, directeur général de l'APCMA, a rencontré M. Alain Lamassoure, président de la commission des budgets du Parlement européen, afin d'évoquer les priorités du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat pour le budget européen 2014-2020 et la perspective des prochaines élections européennes en 2014.
- Dans sa réponse à la consultation relative au réexamen de la législation existante sur les taux réduits de TVA, l'APCMA prône le maintien de cet instrument et de son champ actuel d'application qui contribuent à la création d'emplois non-délocalisables ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique de développement durable.
- L'APCMA est membre de l'instance nationale de préparation de l'accord de partenariat (INPAP), qui a été installée le 20 décembre 2012 par le Secrétaire général aux Affaires européennes, M. Serge Guillon. L'INPAP pilotera les travaux d'élaboration de l'Accord de partenariat entre la Commission européenne et la France pour les fonds européens territoriaux 2014-2020.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Pierre Genest, Laure-Anne Martinet, Simon Haefner · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48
Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

014 47761 00